

Directive 1 | Modalités du processus de reconnaissance des unités de recherche de la Faculté des sciences

Extrait de la directive sur les modalités du processus de reconnaissance et d'évaluation des unités de recherche de la Faculté des sciences.

1. CRITÈRES D'ÉVALUATION

1.1. Évaluation des centres et des équipes

CRITÈRE FINANCIER DE RECEVABILITÉ (uniquement pour les Centres) :

Obtention ou maintien d'un financement collectif externe, mobilisant au moins deux membres réguliers du Centre, pour soutenir et développer ses infrastructures ou son fonctionnement. Cela inclut, par exemple, des programmes de financement collectif des Fonds de recherche du Québec, du CRSNG, du CRSH, des IRSC, des contrats de recherche, des commandites ou des dons.

Critères d'évaluation (demande de reconnaissance) :

Programmation et plan de développement (40%)

- Qualité et impact attendu de la programmation scientifique (axes de recherche);
- Objectifs clairs, stratégie de développement et échéancier précis;
- Alignement des objectifs de recherche de l'unité avec les Orientations stratégiques de la recherche de la Faculté des sciences;
- Pertinence et valeur ajoutée de l'unité pour la Faculté des sciences, et impact attendu de sa reconnaissance facultaire.
- Stratégie de financement réaliste et optimisation des ressources disponibles (*pour les Centres seulement*).

Composition, coordination et gouvernance (30%)

- Synergie entre les expertises des membres et contribution globale du Centre ou de l'Équipe;
- Intégration et complémentarité des expertises des membres réguliers de la Faculté des sciences;
- Collaborations entre membres : projets communs, publications, partenariats, et activités conjointes;
- Dans le cas d'une affiliation d'un membre régulier à un autre centre, démonstration de la complémentarité des affiliations.
- Rôle de la direction pour coordonner et mobiliser les membres autour d'objectifs communs;
- Structure de gouvernance claire : rôles, responsabilités et processus décisionnels (*pour les Centres seulement*).

Formation (15%)

- Contribution à la formation et à l'encadrement des personnes étudiantes et chercheuses émergentes et du personnel qualifié;
- Création d'un environnement de recherche inclusif, diversifié et stimulant.

Rayonnement (15%)

- Actions pour accroître la visibilité (Centre ou Équipe) à la Faculté des sciences ;
- Stratégie de diffusion des connaissances et de rayonnement;
- Contribution à des enjeux culturels, économiques et sociaux.

Critères d'évaluation – (demande de renouvellement) :

Bilan (20%)

- Activités et réalisations des cinq dernières années (projets, publications, subventions, formation de personnes hautement qualifiées, etc.).
- Impact sur la communauté universitaire, la formation, la recherche et le rayonnement.
- Résultats obtenus par rapport aux objectifs fixés dans la demande de reconnaissance, avec des exemples concrets.

Programmation et plan de développement (35%)

- Qualité et impact attendu de la programmation scientifique (axes de recherche);
- Objectifs clairs, stratégie de développement et échéancier précis;
- Alignement des objectifs de recherche de l'unité avec les Orientations stratégiques de la recherche de la Faculté des sciences;
- Pertinence et valeur ajoutée de l'unité pour la Faculté des sciences, et impact attendu de sa reconnaissance facultaire.
- Stratégie de financement réaliste et optimisation des ressources disponibles (*pour les Centres seulement*).

Composition, coordination et gouvernance (15%)

- Synergie entre les expertises des membres et contribution globale de l'unité;
- Intégration et complémentarité des expertises des membres réguliers de la Faculté des sciences;
- Collaborations entre membres : projets communs, publications, partenariats, et activités conjointes;
- Dans le cas d'une affiliation d'un membre régulier à un autre centre, démonstration de la complémentarité des affiliations.
- Rôle de la direction pour coordonner et mobiliser les membres autour d'objectifs communs;
- Structure de gouvernance claire : rôles, responsabilités et processus décisionnels (*pour les Centres seulement*).

Formation (15%)

- Contribution à la formation et à l'encadrement des personnes étudiantes et chercheuses émergentes et du personnel qualifié;
- Création d'un environnement de recherche inclusif, diversifié et stimulant.

Rayonnement (15%)

- Actions pour accroître la visibilité de l'unité à la Faculté des sciences ;
- Stratégie de diffusion des connaissances et de rayonnement;
- Contribution à des enjeux culturels, économiques et sociaux.

1.2. Évaluation des Unités à vocation de transfert (UVT)

Critères d'évaluation:

Programmation scientifique (25%)

- Présentation claire et complète de l'état des connaissances.
- Importance sociale ou technologique du domaine, si pertinent.
- Approche innovante dans le traitement du domaine.
- Stratégie efficace pour mobiliser les connaissances.

Qualité de l'organisation (15%)

- Compétence, leadership et expérience démontrés par la direction de l'UVT.
- Gouvernance structurée, avec des rôles clairs pour les membres et partenaires.

Effets structurants et rayonnement (40%)

- Engagement et qualité de la participation des membres réguliers et associés.
- Alignement des objectifs avec les priorités stratégiques de la Faculté des sciences ou capacité à faire émerger de nouveaux domaines stratégiques.
- Collaborations et partenariats démontrant l'impact et le rayonnement de l'unité.
- Plan de transfert des connaissances bien élaboré.

Stratégie de financement des activités (20%)

- Revenus actuels et prévus en lien avec les activités proposées.
- Contributions financières ou en nature des partenaires, avec des ententes solides et durables.